

DISPOSITIF « Voisins Vigilants »

Fondé sur la solidarité de voisinage, il permet aux voisins d'un **même quartier** de s'impliquer dans la vie de leur commune en développant **entraide et communication**.

Ils ne surveillent pas, ils sont attentifs à la vie de leur quartier.

Ils repèrent les événements suspects et les signalent à l'ensemble de leurs voisins et à la mairie en postant une alerte sur la plateforme voisinsvigilants.org.

Ils se seront auparavant enregistrés sur le site.

Concrètement, quand un "Voisin Vigilant" observe un fait suspect ou très inhabituel, il appelle son référent de quartier qui, lui-même, appelle la Gendarmerie ou la Police Municipale pour reporter les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins.

La plateforme renvoie ensuite l'information aux adhérents du quartier.

Le référent est une personne volontaire qui prend la responsabilité de son quartier.

Important : le rôle des "Voisins Vigilants" se limite à avoir l'œil, à de possibles déplacements anodins, mais ils ne se substituent pas à la Police Municipale ou à la Gendarmerie Nationale. En aucun cas, ils ne peuvent organiser des patrouilles civiles ou intervenir dans le maintien de l'ordre.

Le dispositif est encadré par un protocole citoyen signé entre la Gendarmerie, la Police municipale, la mairie et la préfecture.

Il est encouragé par l'Etat depuis 2011.

Il est constaté une diminution de 40% des cambriolages dans les communes adhérentes.

Il permet également à la mairie d'envoyer des messages immédiats d'ordre pratique : coupure d'eau par exemple et pour l'adhérent, de signaler son absence : départ en vacances par exemple.

Le matériel :

Pour l'adhérent :

- Posséder un téléphone portable permettant de recevoir des SMS
- Disposer éventuellement d'un ordinateur avec accès internet.

Pour la mairie :

- Signalétique à l'entrée du quartier « Voisins vigilants »
- Autocollants sur les boîtes aux lettres
- Invitations à réunion publique

La signalétique seule peut être dissuasive.

Les coûts :

- . Gratuit pour les adhérents
- . 1 000 € HT pour la mairie.

6 000 communes ont adhéré au dispositif Voisins Vigilants.

BIENVEILLANCE
Mes voisins veillent sur ma maison.

DISSUASION
Panneaux et volontaires font fuir les voleurs.

ALERTE SMS
Réception par texto des alertes de mes voisins et de la police.

-40%
De cambriolages par an
selon le ministère de l'intérieur

JE M'INSCRIS GRATUITEMENT

Vous êtes déjà membre
E-mail
Mot de passe
SE CONNECTER

Vous n'êtes pas membre
S'INSCRIRE

Vous cherchez une communauté de voisins
RECHERCHER

AVEC VOS VOISINS RÉDUISEZ DE 40% LE RISQUE DE CAMBRIOLAGE

VOISIN VIGILANT

- Convivialité retrouvée
- Signalétique dissuasive
- Alertes instantanées par SMS
- Inscription gratuite

EN SAVOIR PLUS

ÉLUS, POLICIERS MUNICIPAUX, ... SOUTENEZ LES VOISINS VIGILANTS !

MAIRIE VIGILANTE

- Réduction des cambriolages
- Population rassurée
- Système d'alerte moderne
- Encadrement de l'initiative

EN SAVOIR PLUS

